

Comme ces délais approchent à grands pas, nous croyons que les négociations intergouvernementales doivent s'amorcer aussitôt que possible après le dépôt de notre rapport au Parlement. Quelles que soient les modalités de ces discussions, il est essentiel d'inclure le plus de gouvernements possible dans le dialogue constitutionnel afin de dégager au plus vite un consensus sur les éléments de renouveau. Pour accélérer le processus le plus possible, nous proposons que notre rapport serve de base de discussion à partir de laquelle un consensus intergouvernemental puisse être réalisé.

En dégagant leur consensus, les premiers ministres feront bien d'envisager au moins deux séries de modifications constitutionnelles. Il faut absolument éviter d'acheminer le pays vers l'impasse simplement par défaut de consentement unanime à un ou deux éléments du projet qui l'exigeraient. Nous proposons donc que les gouvernements envisagent une série de réformes exigeant simplement l'approbation de deux tiers des provinces réunissant au moins 50 p. 100 de la population et une autre série de réformes assujetties à la règle de l'unanimité.

La participation des Canadiens au débat constitutionnel

Le processus de rapatriement de la Constitution du début des années 1980 a eu pour effet de susciter l'intérêt du public pour les questions constitutionnelles. Depuis, grâce aux travaux de divers comités parlementaires et du Forum des citoyens, cet intérêt s'est accru et s'est manifesté de bien des façons. Des milliers de groupes et de particuliers ont témoigné devant des comités fédéraux et provinciaux; des groupes constitutionnels se sont formés qu'on pourrait presque comparer à des assemblées constituantes.

Plus récemment, diverses villes canadiennes ont accueilli les cinq grandes conférences sur les propositions de renouvellement du Canada mises de l'avant par le gouvernement fédéral. Les conférences ont été télévisées et abondamment couvertes par les médias. Chacune a débouché sur un rapport qui nous a été utile dans nos travaux.

Nous croyons que le processus constitutionnel de consultation et de participation du public doit se poursuivre sous diverses formes partout au pays. Comme les Canadiens ont beaucoup à offrir, il importe de mettre en place les mécanismes qui leur permettent d'avoir voix au chapitre.

Nous recommandons que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux consultent le public et l'associent de multiples façons aux discussions constitutionnelles. Nous recommandons qu'une loi fédérale soit adoptée pour permettre au gouvernement fédéral de créer, à sa discrétion, un processus de consultation populaire en vue de confirmer l'existence d'un consensus national ou de faciliter l'adoption des modifications constitutionnelles nécessaires. Nous recommandons que le gouvernement fasse en sorte que les dix provinces, les deux territoires et les dirigeants autochtones participent effectivement à l'élaboration de la forme et du fond de la réponse du gouvernement à notre rapport.